



COMMUNE DE SUCÉ-SUR-ERDRE

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire du
Conseil Municipal du 2 juin 2015

Le 2 juin 2015 à 20h05, les membres du Conseil Municipal de Sucé-sur-Erdre se sont réunis en Mairie, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 26 mai 2015, et sous sa présidence.

ETAIENT PRÉSENTS :

ROGER Jean-Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, HENRY Jean-Yves, MOREAU Noura, BROSSAUD Xavier, SPITERI Didier, LE MOAL Catherine, RIVRON Michel, COSNARD Valérie, DESORMEAUX Guy, COUFFY-MORICE Marie-Laure, DUPONT Anne, CRAS Daniel, LECUREUIL Pierre (20h43), NAUDIN Claire, BOURSIER Jean-Guy, POUPEAU Jean-Michel, DELANNOY-CORBLIN Isabelle, CHEVALIER Christine, BERTIN Didier, KOGAN Jean-Jacques, THIBAUT Anne, LE PAGE Ronan, BRUNDO Alexandre.

POUVOIR(S) :

HORLAVILLE Emeline a donné procuration à LE MOAL Catherine
LE METAYER Julien a donné procuration à COUFFY-MORICE Marie-Laure
FISCH-FARKAS Audrey a donné procuration à NIESCIEREWICZ Valérie
LECUREUIL Pierre a donné pouvoir à DESORMEAUX Guy (*jusqu'à son arrivée à 20h43*)
FOURAGE Benoit a donné procuration à ROGER Jean-Louis

ABSENT(S) :

Daniel CHATELLIER

ASSISTANT(S) :

Nadège PLANCHENAULT, Directrice Générale Adjointe des Services

SECRETAIRE DE SEANCE :

LE MOAL Catherine

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h06.

Madame LE MOAL Catherine est désignée comme Secrétaire de séance (unanimité ; 28 voix).

Le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour proposé est approuvé (28 voix) et abordé comme suit :

1) PERSONNEL

1-1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Madame Catherine LE MOAL

Une nouvelle modification du tableau des effectifs du personnel communal est nécessaire afin de le mettre en concordance avec les besoins d'organisation des services.

Créations de poste :

Recrutement

Direction des Services techniques

Pour pallier à l'absence d'un agent mis en disponibilité d'office et prochainement placé en retraite pour invalidité (en attente de la validation de la CNRACL pour un départ au 1^{er} septembre 2015) un agent a été recruté, en tant que contractuel, depuis février 2013 pour assurer ses missions. Aujourd'hui il est proposé de pérenniser le poste et prévoir la création d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2015.

Modifications de poste :

Diminution de temps de travail

Direction Education Enfance Jeunesse

Suite aux nouveaux rythmes scolaires, l'emploi du temps des animateurs et des ATSEM a été modifié, notamment par la mise en place des A&A. Ainsi, deux agents travaillant à l'école maternelle ont demandé une diminution de leur temps de travail annualisé de 31 h 45 à 30 h 00 par semaine.

Cette diminution, entraînerait la modification des 2 postes suivants :

- ATSEM de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35^{ème}) à compter du 4 juillet 2015,
- ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30/35^{ème}) à compter du 4 juillet 2015,

SUPPRESSION			OBSERVATIONS	CREATION		
GRADE	PRORATA	DATE D'EFFET		GRADE	PRORATA	DATE D'EFFET
			Recrutement direct	Adjoint Technique de 2ème classe	35h	01/07/2015
MODIFICATION DE POSTE (diminution du temps travail - 10%)						
GRADE	ANCIENNE DUREE	NOUVELLE DUREE		DATE D'EFFET		
ATSEM	31.75	30	Diminution temps de travail	04/07/2015		
ATSEM	31.75	30	Diminution temps de travail	04/07/2015		

Madame Christine CHEVALIER demande si cette diminution de temps est compensée par d'autres temps, ce que confirme Monsieur le Maire, puisque l'activité des ATSEM va être reprise par des animateurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (28 voix) approuve les modifications proposées pour le Tableau des effectifs du Personnel communal.

2) GESTION DES EAUX ET AUTRES RESEAUX – ENVIRONNEMENT – TRANSITION ENERGETIQUE

2-1 – LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES : REVALORISATION DU MONTANT DE LA PRIME ATTRIBUEE AUX PIEGEURS BENEVOLES

Rapporteur : Monsieur Guy DESORMEAUX

La Préfecture de Loire-Atlantique a, par arrêtés, établi la liste des animaux classés nuisibles, afin de protéger les végétaux et la faune sauvage et a fixé les conditions de lutte collective contre le ragondin et le rat musqué dans le département.

Ainsi, la lutte contre le ragondin et le rat musqué est obligatoire sur tout le territoire du département de Loire-Atlantique. La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON44) est chargée de suivre annuellement l'évolution des populations de ces deux espèces nuisibles afin de conduire des campagnes de lutte collective en privilégiant le piégeage. Les piégeurs sont invités à s'inscrire en mairie. Ils sont encadrés techniquement et administrativement par la FDGDON44.

Afin de soutenir l'action des piégeurs, la Commune de Sucé-sur-Erdre alloue une prime de 1,5 € par capture de ragondins.

Tableau d'évolution du nombre de captures de rongeurs aquatiques nuisibles sur notre commune selon les relevés FDGDON44 :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
83	29	103	199	193	38	160	86	38	118

Sur la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, les indemnités sont très variables (de 1,5 € à 3,5 €) et suite à une Commission Communautaire « Cadre de vie » du 25 février 2015 et un courrier du 12 mars 2015, la CCEG propose aux communes de tendre vers un tarif harmonisé pour notre territoire, soit un tarif de 2,5 € pour les communes ayant un tarif inférieur.

Aussi considérant les nombreux dégâts causés principalement sur les berges et digues, par le ragondin et le rat musqué sur la commune, ainsi que les risques liés à la santé publique et à la santé animale, et compte tenu de l'avis favorable de la Commission Environnement du 11 mai 2015, **il est proposé de revaloriser le montant de la prime à 2,5 € sur confirmation de piégeage. Cette prime sera remboursée à la FDGDON sur la base d'un mémoire.**

Madame Claire NAUDIN s'interroge sur les méthodes employées pour tuer les ragondins. Monsieur Guy DESORMEAUX répond que les animaux sont piégés puis tués. Madame Catherine LE MOAL précise qu'on leur coupe la queue qui est déposée en Mairie contre la somme de 2,50 €. Monsieur Michel RIVRON prend la parole pour rappeler que les ragondins sont tués avant que leur queue soit coupée, ce dont doute Madame LE MOAL. Elle qualifie ces méthodes, en accord avec Monsieur Jean-Jacques KOGAN, d'un barbarisme d'un autre âge ; ce dernier met en parallèle ces méthodes avec celles d'une branche de la FNSEA qui massacrait en direct des ragondins sur une place nantaise l'année dernière.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à 25 voix pour, 2 voix contre (Madame Catherine LE MOAL et Monsieur Jean-Jacques KOGAN) et 1 abstention (Madame Claire NAUDIN) approuve la revalorisation du montant de la prime à 2,5 € sur confirmation de piégeage et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles à l'application de la présente délibération

3) URBANISME – AFFAIRES FONCIERES - AGRICULTURE

3-1 – ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) CENTRE VILLE ; PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE AUX OPERATEURS PRIVES HORS MAÎTRISE FONCIERE PUBLIQUE : DETERMINATION DE LA PART PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ

Par une délibération en date du 9 juillet 2002, le Conseil Municipal a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dite du Centre-Ville. Cette délibération prévoyait également une exonération de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) pour la ZAC.

Par une délibération en date du 16 décembre 2003 le Conseil Municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC. Cette délibération confirmait l'exonération de la TLE pour la ZAC et prévoyait la mise en place d'une participation pour les opérateurs privés déposant un permis de construire sur des emprises foncières non maîtrisées par la collectivité ou son aménageur. Cette participation sert à financer le coût des équipements de la ZAC.

Le montant de la participation s'élevait alors à 110 euros par m² de Surface Hors Œuvre Nette (SHON). La part prise en charge par la Commune s'élevait à 55 euros. La part mise à la charge des opérateurs privés s'élevait à 55 euros.

Par une délibération en date du 7 avril 2015, le Conseil Municipal a approuvé l'actualisation des éléments de calcul du coût des équipements publics.

Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution de ces coûts, il convient de procéder à une actualisation de cette participation ZAC.

Le nouveau montant de cette participation calculé sur la base du dernier Compte Rendu annuel à la Collectivité (CRAC), à savoir celui du 31 décembre 2014, a été établi selon les modalités figurant dans le tableau ci-joint. La notion de Surface Hors Œuvre Nette (SHON) est désormais remplacée par celle de Surface de plancher (SP).

Le montant de la participation correspond au rapport entre le coût des équipements publics et la SHON/SP autorisée soit $4\,192\,060\text{ €} + 1\,341\,662\text{ €} : 30\,000\text{ m}^2 = 184,46\text{ €} / \text{m}^2$ de SHON ou de SP. La part prise en charge par la Commune s'élève à 124,46 euros. La part mise à la charge des opérateurs privés s'élève à 60 €.

Par ailleurs, les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique sont exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement. Or, ces constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique à réaliser dans le périmètre de la ZAC centre-ville sont assujettis à la participation ZAC. En conséquence, et, considérant que de tels projets réalisés hors ZAC auraient échappé à la taxe d'aménagement, il est proposé de procéder à leur exonération de participation ZAC. Cependant, afin de respecter le principe d'égalité de traitement, il convient d'exonérer de participation ZAC l'ensemble des projets énoncés à l'article L 331-7 du Code de l'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que si le sujet avait été abordé lors du Conseil Municipal d'avril, il s'agit aujourd'hui de l'évoquer sous l'angle de l'exonération. Il précise, qu'en tant que président de la Maison de retraite, il ne prend pas part au vote. Monsieur Jean-Guy BOURSIER, président de l'OGEC, indique ne pas prendre non plus part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 26 voix le montant de la participation ZAC mis à la charge des opérateurs privés déposant un permis de construire sur des emprises foncières non maîtrisées par la collectivité ou son aménageur (à savoir ; 60 € par m² de surface de plancher). Il exonère de participation ZAC tous les projets relevant des catégories énoncées à l'article L 331-7 du Code de l'Urbanisme et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions de participation.

3-2 – MODIFICATION DE LA GRILLE DES PRIX DE VENTE DE L'OPERATION IMMOBILIERE LE CLOS DE L'ERDRE

Rapporteur : Madame Valérie NIESCIEREWICZ

Dans le cadre de la commercialisation de l'opération immobilière « Le Clos de l'Erdre », une nouvelle offre a été présentée concernant :

Un appartement désigné T3. 1.4, situé au premier étage du bâtiment de l'ancienne poste d'une surface de 64 m², la place de parking couvert n°5 formant le lot n°28 et la cave n°11 formant le lot n°50. L'offre présentée est de 212 600 €. L'offre est faite sous condition suspensive de l'obtention d'un prêt inférieur à 25 % du prix de vente.

Les prix de vente actuels des logements et locaux annexes ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 1er juillet 2014.

Cette baisse de prix s'explique par le contexte actuel de l'immobilier sur notre région et la chute du prix au m² de celui-ci. Ce prix reste cependant dans la fourchette de l'estimation faite par France Domaine en date du 9 février dernier.

Compte-tenu du contexte actuel de l'immobilier, il apparaît dans l'intérêt de la commune d'accepter cette baisse de prix sur le lot désigné ci-dessus.

Monsieur Alexandre BRUNDO se dit favorable à cette décision mais souhaite connaître les estimations données par France Domaine. En date du 9 février 2015, celles-ci sont l'ordre de 2 697 € HT au mètre carré.

Madame Christine CHEVALIER questionne le Conseil sur prix des garages : Monsieur le Maire répond que le prix des garages est compris entre 18 000 et 20 000 € ; le prix des parkings est compris entre 7 500 € (extérieur) et 9 000 € et 12 000 € (pour les parkings en sous-sol)

En réponse à Monsieur Alexandre BRUNDO, Monsieur le Maire explique que les prix sont encadrés par les estimations de France Domaine, avec une marge de manœuvre de plus ou moins 10%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres (28 voix), approuve le prix de vente proposé.

4) VIE ASSOCIATIVE – COMMUNICATION/ANIMATION – LECTURE PUBLIQUE ET CULTURE

4-1 – EXTENSION DE LA MISE A DISPOSITION DE GOBELETS REUTILISABLES ET DETERMINATION DU TARIF RELATIF EN CAS DE NON RETOUR

Rapporteur : Monsieur Didier SPITERI

Des gobelets réutilisables à l'effigie de la Commune de Sucé-sur-Erdre sont proposés depuis 2013 aux associations participant aux Rendez-vous de l'Erdre, via une convention de partenariat. Cette convention (votée lors de la séance du Conseil municipal du 1^{er} juillet 2014) déterminait un tarif en cas de non restitution des gobelets : 0,50 € par gobelet non restitué sont ainsi facturés aux associations partenaires des rendez-vous de l'Erdre.

Cette mise à disposition gracieuse a rencontré un vif succès et de nombreuses associations sollicitent la collectivité pour en bénéficier lors des manifestations qu'elles organisent (fêtes d'écoles, ...).

Il est donc nécessaire d'étendre ce tarif à l'ensemble des associations désireuses de les utiliser et de passer ce tarif à 1€ pour faciliter la gestion des gobelets par les associations lors des manifestations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres (28 voix) approuve le prix de 1 € par gobelet non restitué à la collectivité.

4-2 – FESTIVAL LES RENDEZ-VOUS DE L'ERDRE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT FINANCIER ; AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Partenaire depuis l'origine du Festival Les Rendez-vous de l'Erdre, la Commune assume l'ensemble du coût logistique et artistique de chacune des éditions qui se déroulent sur son territoire ne bénéficiant d'aucune subvention directe hormis, depuis quelques années, la prise en charge par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres de la partie promotion.

C'est pourquoi, afin de développer puis de maintenir un niveau de programmation (nombre et qualité des concerts), la Commune a sollicité depuis plusieurs années l'accompagnement financier de partenaires du monde économique.

En contrepartie de ce partenariat apporté par des entreprises ou sociétés, la Commune s'engage, entre autres, à faire mention sur tous les supports de communication assurant la promotion du festival, des noms et logos des partenaires.

Le partenariat est formalisé par une convention.

Pour information le budget de l'édition 2015 peut être synthétisé comme suit :

Dépenses :

Régate Belle Plaisance :	1 840 €
<i>(trophée + participation élus et partenaires au dîner des Régatiers + animation du dîner)</i>	
Régie technique <i>(prestation son et lumière ; location)</i>	4 400 €
Prestations artistiques <i>(cachets, charges sociales)</i>	12 100 €
Droits d'auteurs	1 500 €
Hébergement et restauration <i>(artistes, techniciens + agents municipaux)</i>	3 500 €
Prestations de sécurité civile <i>(eau et terre)</i> + surveillance du site	2 200 €
Assurances <i>(annulation et matériel)</i>	1 000 €
Vin d'honneur	400 €
Total :	26 940 €

La valorisation des temps d'intervention des services municipaux sur les 3 jours du festival (du vendredi soir au dimanche soir) peut être estimée à environ 3 000 €.

Recettes :

Participations des partenaires (montants 2014 pour mémoire)	8 000 €
Autofinancement	18 940 €

Nota : l'Association des commerçants et artisans de Sucé-sur-Erdre apporte aussi une participation financière qui cette année se monte à 500 €.

En réponse à Madame Claire Naudin, Monsieur le Maire précise que c'est bien la Collectivité qui cherche ces partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres (28 voix), autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat que ce soit pour une première participation ou un renouvellement.

4-3 – FESTIVAL LES RENDEZ-VOUS DE L'ERDRE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE STANDS DE RESTAURATION LEGERE ; AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur Didier SPITERI

Le Festival des Rendez-Vous de l'Erdre a lieu chaque année le dernier week-end qui précède la rentrée scolaire. Il comprend une manifestation nautique et une programmation musicale.

L'Association culturelle de l'Eté de Nantes est l'organisatrice principale du festival. La Commune de Sucé-sur-Erdre est partenaire de ce festival en organisant sa propre programmation musicale et en accueillant dans son port la manifestation nautique ainsi que d'autres manifestations (vide-grenier...).

Afin de répondre à l'insuffisance de l'offre proposée par les professionnels locaux en matière de satisfaction des besoins du public (restauration légère et boissons), la Commune avait sollicité le monde associatif pour la tenue de stands durant le festival. Le cahier des charges de l'époque stipulait que les prestations proposées devaient être complémentaires de l'offre proposée par les professionnels et se limiter à la restauration « légère ». De même, il était demandé aux associations de ne pas se concurrencer.

Il est aujourd'hui proposé de renouveler la convention avec les associations postulantes pour formalisation du partenariat avec la Commune de Sucé-sur-Erdre, mais aussi de se donner des objectifs communs, en particulier concernant le respect de l'environnement. Ainsi, la convention prévoit la mise à disposition gratuite de gobelets réutilisables, à l'effigie de la Commune ; elle fixe à 1 € le montant des gobelets réutilisables qui ne seraient pas restitués à la collectivité.

Monsieur le Maire précise pour conclure que l'Association culturelle bouddhique de l'Ouest ne pourra être présente cette année : il n'y aura donc pas de stand de restauration asiatique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres (28 voix), approuve cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4-4 – EXPOSITION PHOTO BALADE IMAGES SANS FRONTIERES : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LES ANIMATIONS SUCEENNES »

Rapporteur : Monsieur Didier SPITERI

L'association « Les Animations Sucéennes » souhaite renouveler la présentation d'une exposition de photographies en plein air sur la commune.

Les thèmes retenus sont « Peuples et Forêts », « Regard sur les USA » et « Dans la Ville ».

Cette photo ballade qui est prévue du 31 mai au 26 août 2015 sera installée en différents endroits de la commune (Parc de la mairie, quais de Cricklade et Bliesransbach).

Le prêt d'une cinquantaine de photographies à l'association « Les Animations Sucéennes » est effectué par l'association « Images Sans Frontières ». Un contrat d'assurances pour la couverture des risques durant l'exposition a été contracté par l'association.

Cette dernière a sollicité la Commune pour un partenariat dans l'organisation de cette exposition. La Commune interviendra par une aide matérielle et logistique dans l'installation de l'exposition et par l'attribution d'une subvention de 1 150 € (votée lors du Conseil municipal du 9 décembre 2014).

Une convention de partenariat est rédigée afin de préciser les modalités d'intervention de chaque partie.

Monsieur Alexandre BRUNDO, s'il adhère au principe, se dit gêné sur le fond : il regrette que le Conseil Municipal soit appelé à délibérer alors que l'exposition photo a déjà commencé.

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention a déjà été votée en début d'année au bénéfice de l'association, engageant déjà la collectivité dans le principe. Monsieur Didier SPITERI précise par ailleurs que l'association a eu quelques hésitations quant au maintien de l'exposition, du fait notamment de vandalisme subis l'année dernière, ce qui explique le passage tardif en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres (28 voix), approuve la signature d'une convention avec l'association « Les Animations Sucéennes » et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5) TRAVAUX - ACHATS

5-1 – POINT SUR LES OPERATIONS ET CHANTIERS - Information

Rapporteur : Madame Catherine LE MOAL

Madame Catherine LE MOAL présente les travaux en cours. Ceux engagés dans la salle de convivialité de la base nautique de la Papinière (installation d'un bar et d'un évier) sont achevés. Monsieur le Maire rappelle de surcroît que ces travaux étaient programmés dès la construction de cette salle.

Madame Catherine LE MOAL reprend la parole pour évoquer les travaux du quai de Bliesransbach : ils avancent vite et aucun retard n'est à prévoir. Ainsi, le chalet, qui abritera la société Ruban vert et le club de Canoë-kayak, est monté et son toit est végétalisé ; le candélabre a été déplacé sur le côté ; l'allée est réalisée, de même que le muret est recouvert de pierres ; le trottoir sur la rue du port est terminé. Enfin, l'installation de wc modernes est prévue. Madame Christine CHEVALIER souhaite savoir si la question du trottoir de la rue du Port a été abordée en Commission, ce que confirme Monsieur Jean-Yves HENRY, qui rappelle que ces travaux étaient déjà prévus dans le projet initial. Enfin, Madame Catherine LE MOAL conclut sur les travaux effectués en Mairie : la zone d'accueil est dans sa configuration définitive, permettant un accueil du public dans de bonnes conditions ; restent à terminer les travaux dans le bureau du Maire, le bureau du Directeur Général des Services, ainsi que l'installation de parquets dans deux autres bureaux. Une visite des locaux sera proposée avant d'entamer la deuxième étape, prévue en septembre, et qui visera à réhabiliter la Maison Frémont.

6) PETITE-ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE – VIE SCOLAIRE – ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES

6-1 – AVENANT A LA CONVENTION PRESTATION DE SERVICE UNIQUE (PSU) : ACCES ET USAGE DU PORTAIL CAF : AURORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Mme Valérie COSNARD

La Caisse d'Allocations Familiales propose un nouvel avenant à la Convention Prestation de Service Unique, qui la lie à la Commune concernant la gestion de l'équipement d'accueil du jeune enfant « Multi-accueil », définissant les nouvelles conditions :

- d'accès au portail CAF –Partenaires,
- d'usage de ce portail
- les obligations qui s'y rattachent.

Ce portail est un outil permettant la télé-déclaration des données d'activités et financières prévisionnelles, actualisées et réelles, nécessaires au traitement des droits PSU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres (28 voix), approuve la signature de l'avenant à la Convention PSU et autorise Monsieur le Maire à la signer.

(arrivée en séance de Monsieur Pierre LECUREUIL à 20h43)

7) ECONOMIE LOCALE

7-1 – MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DE LA BASE NAUTIQUE DE LA PAPINIERE POUR LES ENTREPRENEURS : DETERMINATION D'UN TARIF DE LOCATION ET D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Madame Noura MOREAU

La salle de convivialité de la base nautique et située au 1^{er} étage de la base, est à ce jour sous-exploitée par les associations.

Destinée à accueillir les animations liées aux évènements sportifs des clubs utilisateurs de la base nautique, des travaux ont été engagés afin de doter la salle d'un bar (point d'eau ...).

Les entreprises privées sont parallèlement à la recherche de lieux pour organiser des séminaires, des fêtes d'entreprises...

La Municipalité souhaite donc diversifier la mise à disposition de cette salle en l'ouvrant aux entreprises souhaitant organiser de telles manifestations. Il s'agit de répondre à des demandes afin d'accompagner l'économie locale et d'optimiser l'utilisation de cette salle, sans pour autant gêner les clubs sportifs : en effet, la mise à disposition de cette salle ne serait proposée qu'en semaine, du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Cela nécessite d'une part d'adopter un règlement intérieur et de fixer un tarif dédié à cette nouvelle mise à disposition.

Les modalités envisagées pour celle-ci sont les suivantes : seraient proposées à la location la salle de réunion et/ou la salle de convivialité ainsi que la terrasse attenante. La location serait possible en demi-journée ou en journée complète, l'occupation ne devant pas aller au-delà de 23h00. Un tarif plus avantageux s'appliquerait aux entreprises sucéennes.

		Salle de réunion	Salle de convivialité (+ terrasse)	Salle de réunion + salle de convivialité (+ terrasse)
Entreprise sucéenne	Demi-journée	25	150	175
	Journée complète	40	270	310
Entreprise non sucéenne	Demi-journée	30	155	185
	Journée complète	50	300	350

Enfin, un tarif de 6,50 € par location est proposé concernant la participation au tri sélectif.

Cette nouvelle utilisation de la salle de convivialité viendrait en complément de son utilisation par les clubs sportifs qui perdurerait selon les modalités habituelles.

Cette nouvelle utilisation de la salle de convivialité viendrait en complément de son utilisation par les clubs sportifs qui perdurerait selon les modalités habituelles.

Monsieur Didier BERTIN émet quelques réserves quant à cette délibération et souhaite comprendre le souhait de partager l'équipement. Il demande pourquoi, dans un premier temps, la Municipalité n'a pas cherché à mutualiser cette salle au bénéfice des associations sucéennes, voir même pour le fonctionnement des services municipaux : la location pour des entreprises aurait pu être envisagée dans un second temps.

Par ailleurs, dans le projet de règlement d'utilisation, il est dit que la salle peut être louée du lundi ou vendredi jusqu'à 23 h00. Or, les scolaires et les deux associations concernées utilisent déjà cette salle de convivialité en semaine (mercredi, vendredi, soirée). Elle sera d'autant plus utilisée qu'elle est maintenant aménagée même si quelques créneaux resteront disponibles. Il est contradictoire de rendre possible la location les 5 jours de la semaine (si l'on s'en tient à la lecture du règlement) et de dire que cela n'empiètera pas sur le planning des associations.

Cette base est loin d'avoir, avec les deux associations, finie de se développer. La base de la Papinière pour aviron notamment est la seule sur l'Erdre hormis celles de Nantes, idem pour le kayak polo ou l'évolution des équipes de Sucé-sur-Erdre en nationale porte haut les couleurs de la ville.

Un vrai potentiel de développement existe pour toutes ces disciplines nautiques.

La base de la Papinière est avant tout une base sportive conçue pour recevoir 250 pratiquants et avoir à terme un ou des emplois permanents. Monsieur Didier BERTIN précise d'ailleurs qu'une des deux associations vient de finaliser un recrutement.

Il poursuit en expliquant que Vivre ensemble à Sucé-sur-Erdre aurait préféré que la Municipalité s'investisse aux côtés des deux associations pour développer la base sur le plan sportif. Il demande que cette délibération soit reportée au prochain Conseil Municipal afin de revoir le règlement d'utilisation sur les plages possibles de locations, de revoir la convention tripartite d'utilisation en cours datant de septembre 2013 (qui précise que les associations ont un usage exclusif de la salle) et d'apporter des

garanties aux associations sur leur planning d'utilisation actuel et futur. Une location trop importante bridera le développement de cette base.

Monsieur Didier SPITERI prend la parole pour expliquer que les deux associations ont été rencontrées et consultées. Plusieurs visites à la base nautique ont été organisées et il a également participé aux Assemblées Générales des clubs en fin d'année. Lors de rencontres organisées dès novembre 2014 avec les présidents, secrétaires et trésoriers des clubs, le projet de création d'une salle de convivialité a été abordé, projet dont tous les élus, quelle que soit leur appartenance politique, reconnaissent l'importance, car la convivialité manque à ce jour et les associations ne se voient pas assez (après les rencontres sportives, entraînements...) pour susciter des intérêts communs. Monsieur SPITERI explique donc qu'il a proposé qu'un comptoir soit installé dans la salle de convivialité, à l'instar de la salle du Levant, ainsi que des réfrigérateurs et des placards de rangement. Ces propositions ont retenu l'attention des présidents de clubs et une ligne budgétaire a été ouverte dès janvier pour réaliser les travaux dès le premier trimestre 2015. Monsieur SPITERI poursuit en soulignant que c'est la rencontre avec un professionnel sucéen en mars 2015, à la recherche de salles pour organiser des réunions, des séminaires, entre autres... qui a fait naître l'idée d'une mutualisation de la salle de convivialité. Ce professionnel organisant des cours de cuisine, se voyait contraint de louer des salles à Carquefou et Casson. Monsieur SPITERI insiste bien sur le fait qu'il ne s'agit que d'événements ponctuels, planifiés un ou deux mois à l'avance, qui n'empiéteront pas sur les besoins des clubs, ces derniers restant toujours la priorité de la Municipalité. Ainsi, partant du constat, partagé par tous, que la salle de convivialité de la base est largement sous-employée en semaine, il a semblé logique d'optimiser son utilisation en diversifiant les modalités de sa mise à disposition, répondant par là même aux besoins du tissu économique local. Ce sont de surcroît des recettes supplémentaires que la Commune saura apprécier. La dernière rencontre a eu lieu le 10 avril dernier et les présidents des clubs s'étaient engagés à relayer l'information à leurs adhérents.

Monsieur Didier BERTIN reprend la parole pour affirmer que le développement sportif de la base nautique sera contraint par ces nouvelles modalités de mise à disposition. Il souhaite plus de garanties pour les clubs sportifs dans leur jouissance de la base. Madame Christine CHEVALIER souligne par ailleurs que la convention tripartite aurait dû être modifiée en même temps que le projet de règlement était soumis à approbation, afin de s'assurer de l'accord de toutes les parties prenantes. Monsieur le Maire et Monsieur SPITERI s'engagent à revoir ladite convention mais refusent que la délibération soit reportée au Conseil municipal suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à 23 voix pour et 5 absentions (Madame Christine CHEVALIER, Madame Anne THIBAUT, Monsieur Jean-Jacques KOGAN, Monsieur Didier BERTIN et Monsieur Ronan LEPAGE) le règlement intérieur et le nouveau tarif dédié à l'accueil de séminaires d'entreprises au sein de la salle de convivialité de la base nautique de la Papinière.

8 – RAPPORT DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DE LOIRE-ATLANTIQUE (SYDELA) SUR L'AUDIT REALISE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL - Information

Rapporteur : Monsieur Pierre LECUREUIL

Monsieur Pierre LECURIEUL explique, en s'appuyant sur le rapport du SYDELA, que 72% des implantations de luminaires sont des candélabres. L'analyse a été faite par rapport à 2 critères : l'état (notamment du point de vue de la sécurité) de l'ensemble (luminaires, armoires, réseaux) et la performance (notamment du point de vue consommation en € et production en GES des luminaires).

Le parc de l'éclairage public se compose de 1271 luminaires, 46 armoires (plus 2 pour l'éclairage sportif) et de réseaux.

A ce titre, il souligne que 14 % du parc doit être changé, que près de 100 candélabres ne disposent pas de coffrets réglementaires ; par ailleurs 11 % du parc correspond à des boules éclairant le ciel et 6 % sont des lampes à « vapeur mercure » qui doivent donc être changées. Très peu d'armoires doivent être changées mais une partie du réseau non protégé électriquement doit être retenu, notamment sur réseau souterrain.

Concernant la performance, les voies principales bénéficient d'un éclairage moyen correct ; l'uniformité est satisfaisante sauf dans certains lotissements. L'efficacité lumineuse est également correcte (sauf pour les boules).

L'investissement pour le renouvellement met en évidence 38 000 € pour la mise en sécurité ; le renouvellement de matériels vétustes et obsolètes monte l'investissement à 325 900 € (boules, ...) tandis que l'amélioration de l'éclairage et gains énergétiques suppose un investissement de 85 300 €. Les gains possibles sont de l'ordre de 24 % pour la consommation, 11 % pour la puissance, 18 % pour les gains financiers. Monsieur LECUREUIL précise que l'étude ne tient pas compte des LED qui rendent possible un retour sur investissement plus rapide (8 ans au lieu de 25 ans).

Ce dossier a été présenté intégralement en Commission Cadre de Vie

Madame CHEVALIER s'étonne que ce soit un expert mandaté par le SYDELA qui soit à l'origine de ces préconisations alors même qu'il est à l'origine des travaux incriminés.

PARTIE II: DECISIONS DU MAIRE ET USAGE DES DELEGATIONS

Marchés publics :

- marchés à procédure adaptée :
 - . Achat d'un véhicule d'occasion camion benne 3,5 t pour le service voirie : SARL UTILEO NANTES, située 3 rue du Danube, Zone Actipole, 44 470 THOUARE-SUR-LOIRE, pour un montant de 15 800,00 € HT (soit 18 960,00 € TTC).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h10

PARTIE III : INFORMATIONS DIVERSES

● Divers :

TRAM-TRAIN NANTES - CHÂTEAUBRIANT : Information

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire revient sur la réunion du 29 avril 2015 qui s'est tenue à la Région, avec les élus locaux concernés par la ligne Nantes-Châteaubriant notamment, mais aussi les techniciens Lila, SNCF et Tan. Ont été abordées les questions suivantes : la régularité, les suppressions, les causes de suppression, les décisions des élus de la Région, ...

Il a été constaté jusqu'en octobre, 762 allers-retours par jour ; en janvier 2015, une baisse de la fréquentation en janvier a fait chuter le nombre d'allers-retours à 561. Suite à cette grosse perte de voyageurs, des améliorations significatives ont été constatées, permettant une remontée à 677 allers-retours en mars.

Sucé-sur-Erdre (488 en septembre 2014 ; 306 en janvier 2015, puis 368 en mars 2015) et Nort-sur-Erdre (507 en septembre 2014, 482 en janvier 2015, puis 521 en mars 2015) sont les deux villes qui comptent le plus d'abonnés. En juillet 2015, la circulation était assurée à 80,5 % ; les améliorations sont donc progressives, puisqu'en janvier, on atteignait 86 % et en avril 95,8 %, ce qui est le meilleur taux de fonctionnement constaté sur les Pays de la Loire sur le réseau des TER. Cette forte amélioration est liée notamment à l'intégration de techniciens ALSTOM. Toutes les rames ont été livrées et l'atelier de maintenance est en service. Les causes de retard ont été identifiées (1 sur 2 liée à des problèmes de matériel). Après avoir franchi cette étape de fonctionnement, doit désormais être abordée la question de la tarification, qui suppose une discussion avec la Région, le Département et Erdre et Gesvres.

Madame Christine CHEVALIER se dit ravie des avancées, mais souligne un défaut d'information vis-à-vis des familles confrontées à des difficultés alors qu'elles ne bénéficient pas nécessairement des bons tarifs. Une meilleure communication est donc à prévoir.

Monsieur Alexandre BRUNDO souhaite que cette information passe dans le Fil de l'Erdre (FDE). Monsieur le Maire rappelle que le Comité de ligne a lieu le 11 juin prochain et les informations relatives aux améliorations feront l'objet d'une communication dans le FDE.

APPLICATION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE LA CHARTE « VERS ZÉRO PHYTO SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ERDRE » : Information

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves HENRY

Monsieur Jean-Yves HENRY rappelle que la Commune s'est **engagée en décembre 2010 dans la signature de la charte "Vers zéro phyto sur la bassin versant de l'ERDRE"**. Cette charte a pour objectif :

- la réalisation d'un plan de désherbage avant fin 2012 ce qui a été fait en septembre 2012 ;
- La réduction d'au moins 75% des quantités initiales, 2 ans après la réalisation du plan de désherbage soit fin 2014 ;
- La suppression progressive de l'usage des pesticides sur les zones ayant le plus gros risque de transferts ;
- L'incitation des autres usagers à suivre la démarche.

Le plan de désherbage réalisé en 2012 est appliqué sur la Commune. Il a deux objectifs :

- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires pour tendre vers le zéro phyto ;
- Raisonner les pratiques d'entretien.

Il prend en compte la gestion des différents espaces végétalisés et la nature des espaces publics selon leur perméabilité et leur proximité des collecteurs d'eau.

Le rôle de ce programme est d'identifier chaque espace et lui appliquer une gestion spécifique et différenciée en mettant en œuvre toute la gamme des techniques existantes pour éviter voire supprimer progressivement les produits phyto sanitaires de toute sorte.

Monsieur HENRY poursuit son exposé en expliquant où en est la Commune aujourd'hui.

La municipalité, à son entrée en fonction a précisé clairement ses objectifs issus du mandat donné par les sucéens en mars 2014.

La ligne visant à tendre vers le zéro phyto reste bien sûr d'actualité. Toutefois, la gestion de certains espaces, dans le centre et les entrées de bourg a fait, comme évoqué préalablement, l'objet d'une application localisée de produits de synthèse pour maintenir un aspect visuel acceptable.

Au cours des deux années 2014 et 2015, pour conserver une esthétique acceptable, ne pas engager les équipes dans une charge de travail excessive, aride et peu valorisante, il a été retenu le principe de faire un appel ponctuel à ces produits.

L'objectif de la municipalité reste et restera celui d'aller vers la suppression de ces produits. En parallèle à cette réduction, des démarches sont en cours pour adapter nos espaces et nos techniques, notamment : mutualiser une balayeuse mécanique, goudronner progressivement certains trottoirs et expérimenter des gestions différentes, penser en amont les espaces des projets qui nous seront rétrocédés par la suite.

La commune applique les engagements de la charte signée en 2010 notamment :

- Le service Espaces verts par des techniques alternatives et un surcroît de main d'œuvre en désherbage manuel, dépasse son objectif puisqu'il n'utilise plus de produits phytosanitaires, hormis quelques bombes aérosol pour une application à la plante dans des situations exceptionnelles ;
- Le service Voirie, qui dispose de moins de techniques alternatives, a également dépassé l'objectif de réduction de 75 % des apports initiaux ;
- Au cours de l'année 2014, 20 litres ont été appliqués de manière très localisée sur des trottoirs sablés donc perméables, à faible pente et sans ornière de ruissellement. En 2015, Le traitement localisé consommera 10 litres.

Hormis le cimetière dont il est très difficile d'en exonérer les traitements, l'objectif, d'atteindre partout ailleurs le Niveau zéro de traitement doit pouvoir être atteint en 2016.

Au regard des volumes utilisés de 2007 à 2010 où plus de 600 litres ont été épandus, le volume annuel passera de 160 litres à 20 litres pour 2014 et 10 litres pour 2015 soit des taux de réduction respectifs de 87 % et 93 % sur la voirie et 100 % sur les espaces verts.

Les engagements de la charte sont donc conformes et en cohérence avec le plan de désherbage.

La formation des personnels.

En mars 2014, aucun personnel n'avait reçu la formation conventionnelle pour appliquer de tels produits. Deux personnels qualifiés sont allés se former, l'un étant acheteur - applicateur et le second applicateur. Des équipements de sécurité sont mis à disposition. Les personnels sont donc formés, prennent les dispositions appropriées aux exigences de ces actions.

Madame Christine CHEVALIER souligne que Vivre ensemble à Sucé-sur-Erdre a rappelé par courrier en mai 2015 à la Municipalité l'importance de la Charte et des notions, non seulement de quantité, mais aussi et surtout de protection des agents qu'elle implique : cette action, qu'elle qualifie de citoyen, était indispensable car les agents ne portaient pas de tenue de protection. Elle insiste sur l'importance du respect des obligations de la Charte, notamment celles liées aux prescriptions météorologiques. Elle rappelle que le plan de désherbage a montré que la commune était en risque élevé du fait des pentes et des revêtements. Elle justifie son insistance par le fait que la notion de pente doit d'abord être étudiée avant celle de revêtements. Monsieur le Maire explique que l'interpellation par courrier de Madame CHEVALIER a donné lieu à une rencontre, occasion de rappeler que les techniques utilisées ont été validées par des professionnels. Monsieur Jean-Yves HENRY regrette vivement que Vivre ensemble à Sucé-sur-Erdre ait pris des agents en photo dans l'exercice de leurs fonctions pour mettre en évidence les conditions d'utilisation des produits, ce qu'il qualifie d'abusif.

CONSTITUTION D'UN COPIL MEDIATHEQUE

Afin d'associer plusieurs acteurs, dont certains extérieurs à la commune dans la poursuite du projet Médiathèque, un Comité de Pilotage (COPIL) Médiathèque est créé. Il est composé d'élus, d'agents de la commune, de représentants de la Direction Régionale de Affaires Culturelles, la Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres, l'association Au fil des Pages et des lecteurs de la bibliothèque.

Il se réunira début juillet pour la présentation de l'Avant-Projet Sommaire, en présence de l'architecte Hélène HOUPERT.

En réponse à Madame Anne THIBAUT, il est précisé que les membres de la commission Culture dont Ronan LEPAGE, feront bien partie du COPIL.

ZAC CENTRE VILLE : ILOT PASTEUR

Du fait du déménagement de Monsieur et Madame DUPE qui ont acheté la maison METAYER, la Mairie n'a plus besoin de préempter le bien, mais elle poursuit les estimations sur les biens dont elle n'est pas encore propriétaire.

MODIFICATION DU PLU N°5

Ouverture d'une enquête publique du 10 juin au 20 juillet : l'information figure sur le site mairie, ainsi qu'en affichage extérieur (mairie et CCEG) ; l'information est également passée par voie de presse.

Monsieur BERTIN souhaite enfin avoir des informations sur l'avancement de la salle culturelle. La première ouverture des plis a donné lieu à négociations. 1 lot est infructueux (gradin mobile) ; dans la globalité, les élus se disent déçus par rapport aux estimations faites par l'architecte. Certaines estimations ont été faites à 85 000 €, alors que l'offre est proposée à 140 000 €. Des négociations ont donc été faites aux trois premiers sélectionnés.

Monsieur BRUNDO souhaite une information lors du prochain Conseil Municipal du 7 juillet pour connaître le nom des sociétés retenues.

Informations CCEG Monsieur HENRY

SCOT

Passés les premiers ateliers d'expressions des élus, le schéma est dans la phase de constitution de Plan d'aménagement et de développement durable. Une réunion-étape pour les Commissions « Cadre de vie, Aménagement de l'espace » et le Conseil de développement est prévue le 17 juin prochain.

ADS

L'Autorisation du Droit des Sols est mise en œuvre pour l'ensemble des communes au 01/05/2015.

Environnement et milieux aquatiques

L'inventaire des cours d'eau de l'ERDRE Amont et la présentation des scénarios de restauration sont en cours de réflexion. La mise en œuvre devra attendre l'accord des deux communautés de communes puis la réalisation de toutes les phases administratives qui vont durer un an. 2017 sera l'année d'action effective. De cette manière, l'ensemble de nos cours d'eau aura fait l'objet d'une restauration significative.

Assainissement individuel

Deux objectifs majeurs sont en projet au niveau du service public :

- d'une part, changer la posture actuelle quelque peu « répressive » vis-à-vis des habitants par un étalement de la facturation de la visite périodique ;
- et d'autre part, entrer activement dans une phase de réhabilitation des assainissements défectueux. Pour cela, un processus de réhabilitation validé par l'agence de l'eau et une maîtrise d'ouvrage approprié de la communauté devront être mis en œuvre.

Cette action pourrait bénéficier d'un concours financier de l'agence de l'eau avoisinant les 4000 € par installation. Dans l'idéal, les deux actions pourraient démarrer en début 2016.

Transports

Les comptages de fréquentations des cars Lila ont été communiqués : ils font apparaître une très bonne fréquentation de la navette de rabattement « Gare-Miltière », demandée vivement par notre Commune. La question de la pérennité de ce service va se poser avec les services du Conseil Départemental et avec la Communauté de Communes.

Rencontres d'ERDRE et GESVRES

Elles se déroulent sur 3 des 12 communes les :

- Jeudi 4 juin à ST MARS DU DESERT
- Mardi 9 juin à FAY DE RETAGNE
- Vendredi 12 juin à HERIC

● Agenda municipal :

- Lundi 22 juin 19h : Commission des Finances
- Mardi 7 juillet 20h : Conseil Municipal
- Lundi 7 septembre 19h : Commission des Finances
- Mardi 22 septembre 20h : Conseil Municipal
- Lundi 19 octobre 19h : Commission des Finances
- Mardi 3 novembre 20h : Conseil Municipal
- Lundi 30 novembre 19h : Commission des Finances
- Mardi 15 décembre 20h : Conseil Municipal

● Manifestations :**JUIN :**

- . du 30 mai au 5 juin : Semaine nationale du développement durable
- . mercredi 3 juin à 14h30 : Les Racontines à la Bibliothèque
- . jeudi 4 juin à 19h : Rencontres d'Erdre et Gesvres à l'Espace Malraux à Saint-Mars-su-Désert
- . samedi 6 juin à 19h30 et dimanche 7 juin à 15h30 : des Ailes aux Sabots, aux Haras de l'Erdre
- . samedi 6 juin dès 14h : Kermesse école Saint-Etienne
- . mardi 9 juin à 19h : Rencontres d'Erdre et Gesvres, salle Loïc Merlant à Fay-de-Bretagne
- . mercredi 10 juin de 14h30 à 17h30 : Atelier illustration et écriture en présence de Carole Chaix et Cécile Roumiguière, à la Bibliothèque
- . vendredi 12 juin à 19h : Rencontres d'Erdre et Gesvres, à la salle Plein Ciel d'Héric
- . samedi 20 et dimanche 21 juin : Journées du patrimoine de pays – visites animées par Patrimoine et Histoire
- . dimanche 21 juin à 16h : Fête de la musique au parc de la Mairie et quais du Port
- . du vendredi 26 au dimanche 28 juin : anniversaire des 25 ans de jumelage avec Cricklade
- . samedi 27 et dimanche 28 juin : Remontée de l'Erdre – ASPIT
- . samedi 27 juin : Fête de l'école publique

JUILLET-AOÛT :

- . vendredi 3 juillet dès 16h30 : animation sur le marché des terroirs
- . samedi 4 juillet : nuit des églises, à l'église Saint-Etienne
- . lundi 13 juillet : feu d'artifice et bal populaire, quais de Bliers
- . jusqu'au 26 août : exposition Photo balade, parc de la Mairie et quais du Port, par Animations Sucéennes

Festival des Rendez-vous de l'Erdre :

- Ouverture à Nort-sur-Erdre le jeudi 27 août : 1^{er} rassemblement des régatiers de Belle Plaisance dans le port et concerts
- Vendredi 28 août :
 - ☞ Régate de Nort-sur-Erdre à Sucé-sur-Erdre avec escale à la Base nautique de Mazerolles le midi : réception par l'ASPTT Nantes
 - ☞ Dîner des Régatiers dans le Parc de la Mairie
 - ☞ Concert quai de Bliesransbach à 21h
- Samedi 29 août :
 - ☞ Départ de la Régate vers Nantes à 10h
 - ☞ Vide grenier de l'association des Commerçants et Artisans de Sucé-sur-Erdre jusqu'à 18h (Parc de la Mairie)
 - ☞ Fest-noz salle de L'Erdre à 20h30
 - ☞ Concert quai de Bliesransbach à 21h15

- Dimanche 30 août :
 - ☞ Concerts à 15h et 16h30 quai de Bliesransbach
 - ☞ Pot de clôture du festival à 18h30 Parc de la Mairie

SEPTEMBRE :

- . samedi 5 septembre : Forum des Associations
- . samedi 19 et dimanche 20 septembre : Journées du patrimoine